

Politique d'immigration qui facilite la réunion des familles

M. John Roberts, alors ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a annoncé le 13 août l'adoption de modifications de la politique d'immigration du Canada qui faciliteront la réunion des familles. Ces modifications font suite à un examen de la Commission du programme spécial concernant les derniers membres de la famille se trouvant toujours à l'étranger.

Dorénavant, seront pris en considération, pour des raisons d'ordre humanitaire et des motifs de commisération, tous les cas de fils ou de filles non mariés qui ne peuvent être parrainés, mais qui, par ailleurs, répondent aux exigences statutaires en ce qui concerne l'état de santé et l'absence de casier judiciaire. Il suffit à ces personnes de convaincre un agent des visas qu'elles sont seules à l'étranger et qu'elles ont des parents demeurant au Canada ou dont la demande de visa d'immigrant est à l'étude.

« Ces modifications de la politique du Canada concernant l'admission atténueront la privation qu'éprouvaient les parents se trouvant dans cette situation ainsi que l'isolement ressenti par les enfants laissés seuls dans leur pays d'origine », a déclaré M. Roberts.

Auparavant, les enfants âgés de plus de 21 ans n'obtenaient un visa d'immigrant que s'ils n'avaient pas de frère, de sœur ni d'autres parents tels que des oncles, des tantes ou des grands-parents dans leur pays d'origine et s'ils pouvaient bien prouver qu'ils continueraient de dépendre financièrement ou affectivement de leurs parents au Canada. Dans le cadre de la nouvelle politique, on a également supprimé l'exigence selon laquelle les enfants concernés ne devaient pas avoir de frère, de sœur ni d'autres proches parents demeurant en permanence dans un autre pays.

« L'importance de la cellule familiale ne doit pas être sous-estimée, a ajouté M. Roberts. En précisant et en élargissant l'élément du Programme d'immigration concernant les derniers membres de la famille se trouvant toujours à l'étranger, je veille à ce que les proches parents aient toutes les possibilités de vivre ensemble dans le pays de leur choix. »

Le cas des autres derniers membres célibataires de la famille se trouvant toujours à l'étranger, tels que les oncles et tantes âgés, pourra encore être pris en considération, mais ces personnes seront tenues, comme par le passé, de prouver qu'elles ont des liens permanents de dépendance financière et affective vis-à-vis de leur parents au Canada.

Ligne de crédit renouvelée avec le Cameroun

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) vient de renouveler la ligne de crédit, initialement signée en mai 1982, avec la République du Cameroun.

Cette ligne de crédit dont le montant s'élève à 100 millions de dollars contribuera à améliorer la position concurrentielle des exportateurs canadiens au Cameroun, en fournissant aux acheteurs camerounais un mécanisme de crédit simple et facile d'accès par l'entremise du ministère d'État au Plan et à l'Aménagement du territoire.

Les affectations aux termes de la ligne de crédit ont permis d'appuyer jusqu'à présent la vente de deux avions par de Havilland Aviation du Canada Ltée, de Downsview (Ontario), la remise en état d'une locomotive par Bombardier, de Montréal, et la construction de cinq viaducs par Janin Construction (1983) Ltée, également de Montréal.

La SEE est une société canadienne de la Couronne qui fournit une vaste gamme de services d'assurances et de garanties bancaires aux exportateurs canadiens, de même que des crédits aux acheteurs étrangers afin de faciliter et d'accroître le commerce d'exportation.

Le troc dans l'industrie de l'aluminium

Le troc d'aluminium, c'est-à-dire l'échange de métal entre producteurs, se pratique couramment et ce, à l'échelle mondiale. Pour une compagnie comme Alcan, il s'agit là d'une façon d'économiser sur les frais de transport, mais aussi de contrôler ses coûts, notamment au niveau des stocks.

Selon M. Stuart McEvoy, vice-président à la commercialisation de la compagnie Alcan, le troc de métal s'effectue pour trois raisons principales. D'abord, il y a le côté logistique. Un producteur de l'Est du Canada peut avoir une commande destinée à un client en Californie, tandis qu'un autre producteur, établi dans l'Ouest américain, doit de son côté livrer de l'aluminium à une firme de Toronto. Il devient alors avantageux de faire un échange et les producteurs économisent jusqu'à 2 ou 3 cents US sur le transport de chaque lingot d'aluminium livré.

Ensuite, les fabricants d'aluminium peuvent aussi échanger des produits. Ainsi, un producteur qui possède des stocks importants d'aluminium spécial utilisé dans la fabrication de câbles, mais qui manque de lingots réguliers peut donc faire un échange avec un concurrent et lui vendre l'aluminium

pour câbles, en échange de lingots réguliers.

Le facteur temps joue également un rôle très important. En cas de surplus au cours d'un mois donné, la compagnie ne fermera pas une partie de ses usines pour autant. Si par contre, le mois suivant, les commandes prévues sont très importantes et qu'elle prévoit manquer de lingots, il est donc très avantageux pour Alcan d'écouler du métal chez un concurrent lorsque la compagnie en possède en abondance, quitte à se faire dépanner en cas de pénurie.

Le troc permet donc une meilleure gestion des stocks et le maintien d'un meilleur équilibre de la production. On y a recours lorsqu'il y a déséquilibre entre les demandes de la clientèle et les disponibilités en métal. Pratiqué à l'échelle mondiale, chez les 38 producteurs des 14 millions de tonnes d'aluminium en circulation, le troc permet une optimisation du marché de ce métal, souligne Jocelyn Gagné, directeur de l'approvisionnement en métal chez Alcan. Selon lui, en renforçant l'efficacité de l'industrie, le troc permet aussi à l'aluminium d'être plus concurrentiel que les autres métaux.

Alcan troque environ 150 000 tonnes de métal par an, un peu moins de 10 % de sa production. La compagnie a des accords de troc à long terme notamment en Europe avec des firmes norvégiennes et allemandes, évitant ainsi les droits de douane de la CEE. Le troc porte presque uniquement sur de l'aluminium de première fusion et non sur des produits plus exclusifs à chaque producteur comme les billettes d'extrusion.

Le troc se pratique habituellement par l'intermédiaire de négociants en métal et se fait rarement directement entre les producteurs. Les plus grands centres de troc sont New York, Londres et Tokyo, ces deux premières villes possédant d'importantes bourses de métaux. Il s'agit toujours de ventes en bonne et due forme où l'argent change de mains. Il est alors comptabilisé par l'entreprise et le troc ne sert pas à éviter l'impôt.

M. McEvoy souligne qu'en utilisant le troc un producteur veut éviter les échanges en chaîne où une succession d'intermédiaires participe à une transaction.

Le troc ne se pratique pas seulement dans l'industrie de l'aluminium. On y a recours dans le commerce de matières premières comme le cuivre, l'or, le minerai de fer, ainsi que le pétrole. Depuis la fermeture de trois raffineries dans l'est de Montréal, les compagnies pétrolières ont conclu des accords de façonnage où l'on s'échange des produits raffinés, au Québec et en Ontario. L'industrie de l'acier connaît aussi le troc. Il s'agit alors de produits semi-finis et l'échange s'effectue principalement entre compagnies canadiennes.